Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la construction d'un trottoir en bordure de la route du Chalet-à-Gobet.

No 108/2011

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre pour approbation le présent préavis concernant une demande de crédit extrabudgétaire permettant de financer les travaux relatifs à la construction d'un trottoir le long de la route du Chalet-à-Gobet.

1. INTRODUCTION

L'augmentation des constructions dans notre village implique naturellement une augmentation de véhicules à moteur et une augmentation de la mobilité douce. La sécurité routière, et notamment celle des piétons, constitue l'une des préoccupations de la Municipalité.

Plusieurs constructions et aménagements ont été réalisés ces dernières années afin de permettre une cohabitation entre piétons et automobiles aux :

- Chemin du Bas-de-la-Fin avec trottoir
- Giratoire
- Place du Village, descente Rue du Village et Chemin de la Vieille Forge avec trottoir
- Trottoir Sur le Pont-Rossy-Pré Camuz

- Trottoir Route de Lausanne
- Chemin de la Vy de Bottens avec trottoir
- Chemin Montaney avec trottoir
- Rue du Village avec trottoir
- Carrefour Rue du Village-Chemin du Crétillon
- Trottoir au Chemin des Charbonnières
- Trottoir à la Route Sur le Pont

2. EXPOSE DES MOTIFS

Comme déjà dit, la sécurité des piétons est une des priorités de la Municipalité. Pour preuve, deux nouveaux tronçons de trottoirs ont été construits en 2010. Compte tenu de ses possibilités financières et de la demande du Conseil communal d'étudier rapidement le projet qui vous est présenté ici, la Municipalité a décidé d'entreprendre ces travaux, ceux-ci permettant d'assurer la sécurité des utilisateurs du terrain de football ainsi que celle des bordiers et autres randonneurs.

Notons encore que selon le rapport annuel qui nous a été récemment remis par la Gendarmerie cantonale, nous avons constaté que la majorité des infractions et des dénonciations de conducteurs trop pressés, ont eu lieu à la route du Chalet-à-Gobet.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le trottoir sera construit sur la gauche en direction du terrain de football. Il partira de la croisée route du Chalet-à-Gobet/chemin des Baccalins, pour arriver en face de l'entrée du centre sportif de Pré Camuz.

Il longera les propriétés existantes en bordure de la route, ce qui facilitera la visibilité de la sortie des véhicules sur le domaine public. Cela diminuera, entre autre, les frais de construction (maintien de la plupart des haies et clôtures). Ce tracé impliquera naturellement un élargissement de la route du côté droit en direction du centre sportif, en majeure partie dans la bande herbeuse.

La ligne électrique aérienne, située en partie sur le tracé du trottoir, sera mise en souterrain. Ceci impliquera pour la commune, la pose d'un nouvel éclairage public. Un éclairage plus performant remplacera donc l'ancien, vétuste, fixé sur les poteaux de la Romande Energie SA.

Une piste cyclable sera tracée sur la montée de la route, à droite.

Données techniques :

- longueur du tracé: 500 m.
- la largeur du trottoir sera de 1.50 m.
- bordure type Etat côté route.
- modification ou construction de grilles de route.
- pose de nouveaux candélabres style Vieille Chancellerie
- creuse, encaissement et revêtements bitumineux
- remise en état des nouvelles limites de propriété.

Une mise en consultation préalable concernant l'exécution de ces travaux auprès des services de l'Etat, n'a engendré aucune remarque particulière. Une partie de l'élargissement de la route devrait être réalisée sur le domaine privé, et à cette occasion, une séance d'information avec les propriétaires concernés a eu lieu. Nous leur avons présenté et commenté le projet. De plus, nous les avons informés du fait que des servitudes de passage devront être créées sur leur terrain en faveur de la commune.

4. COÛTS TOTAUX DES TRAVAUX TTC
(selon devis estimatif du bureau d'ingénieurs)

Le détail s'établit comme suit :

- Génie civil	Fr.	398'000.00
- Réserve éventuelle pour pose de somos RE et remplacement de la conduite d'eau (selon état)	Fr.	32'000.00
- Remplacement d'une BH	Fr.	6'000.00
- Eclairage public 11 mâts	Fr.	58'000.00
- Marquage signalisation	Fr.	5'000.00
- Honoraires y.c servitudes, enquête publique et réabornement	Fr.	65'000.00
- Divers et imprévus	Fr.	23'000.00
Total TTC	**Fr.**	**587'000.00**

5. CONSEQUENCES FINANCIERES

Vous trouverez ci-après le tableau détaillé concernant l'impact financier de ces travaux sur les finances communales :

Financement - intérêts et amortissements sur 30 ans - à charge des routes				
	Investissement :	Amortissement fixe :	Solde pour les intérêts :	Intérêt moyen
			Annuité de :	3.50%
			19'200.00	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2011	587'000.00	300'000.00	567'800.00	20'545.00
2012		9'900.00	548'600.00	19'873.00
2013		9'900.00	529'400.00	19'201.00
2014		9'900.00	510'200.00	18'529.00
2015		9'900.00	491'000.00	17'857.00
2016		9'900.00	471'800.00	17'185.00
2017		9'900.00	452'600.00	16'513.00
2018		9'900.00	433'400.00	15'841.00
2019		9'900.00	414'200.00	15'169.00
2020		9'900.00	395'000.00	14'497.00
2021		9'900.00	375'800.00	13'825.00
2022		9'900.00	356'600.00	13'153.00
2023		9'900.00	337'400.00	12'481.00
2024		9'900.00	318'200.00	11'809.00
2025		9'900.00	299'000.00	11'137.00
2026		9'900.00	279'800.00	10'465.00
2027		9'900.00	260'600.00	9'793.00
2028		9'900.00	241'400.00	9'121.00
2029		9'900.00	222'200.00	8'449.00
2030		9'900.00	203'000.00	7'777.00
2031		9'900.00	183'800.00	7'105.00
2032		9'900.00	164'600.00	6'433.00
2033		9'900.00	145'400.00	5'761.00
2034		9'900.00	126'200.00	5'089.00
2035		9'900.00	107'000.00	4'417.00
2036		9'900.00	87'800.00	3'745.00
2037		9'900.00	68'600.00	3'073.00
2038		9'900.00	49'400.00	2'401.00
2039		9'900.00	30'200.00	1'729.00
2040		9'800.00	11'000.00	1'057.00
	TOTAL	**587'000.00**		**324'030.00**

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la nécessité de renforcer la sécurité des piétons dans le village,
- vu le préavis municipal No 108/2011 du 31 janvier 2011,
- vu que cet objet figure au tableau des investissements 2007-2011,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance de celui de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser le projet tel que présenté,
2. De lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de Fr. 587'000.00,
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment.
4. D'amortir ces ouvrages sur une période de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Michel PITTET

La Secrétaire : Alice HENRY

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

Annexe : un plan

Froideville, le 31 janvier 2011/SP/ah

Responsable : Travaux – Service des Routes - M. Sandro Parisotto, Municipal